

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018  
de l'association L'ÉTANG NOUVEAU (L'EN)

(Validé par le CA le 15 décembre 2018) *rédacteur Pascal Bazile* (secrétaire)

L'assemblée générale ordinaire 2018 s'est tenue le 24 novembre 2018 à Martigues, salle Raoul Dufy, en présence de 23 adhérents (+ 25 procurations), et 4 observateurs.

La réunion de l'Assemblée Générale est présidée par René Benedetto, président. La séance a débuté à 15h45.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Rapport moral (*sans vote*)
2. Rapport d'activité (*avec vote*)
3. Rapport financier (*avec vote*)
4. Renouvellement du conseil d'administration (*avec vote*)
5. Questions diverses
  - Chantier GEOSEL, projet de double pipe entre Berre l'Etang et Manosque, lien avec Lavalduc et L'Engrenier
  - Co-plaignant à la plainte contre X pour "mise en danger délibérée de la vie d'autrui " déposée par l'ADPLGF (+ SPPPI)
  - Plantation de zostères marines
  - Pétitions (au président Macron, au préfet)
  - Rapport avec les autres associations et position officielle vis à vis de la double demande 600 millions de m<sup>3</sup>/an et 10 m<sup>3</sup>/s Rove

**Point 1 – Rapport Moral (*sans vote*)**

Comme à son habitude, notre président René Benedetto a improvisé son rapport moral.

Il a commencé par dire que l'été 2018 avec un état de l'étang comme on en avait jamais connu, et les rejets de boues noires, a relancé la mobilisation autour de l'étang de Berre.

Cette mobilisation peut et doit aboutir à de nouvelles avancées.

Il pense que les rejets boueux EDF d'août 2018 ne sont pas conformes à l'avenant de 2006 et l'association a pour cela questionné l'avocate Wilma Viscardini, qui fut l'avocate de la *coordination des pêcheurs* entre 1997 et 2004.

Nous avons également écrit à ce sujet au président de la république et à la Commission Européenne.

Il est plus que jamais utile de pousser nos propositions :

- le retour de l'eau de la Durance dans son lit historique
- la participation des usagers à la gestion de cette eau et du lit (La situation actuelle se caractérise par un monopole d'EDF sur la gestion de l'eau, et de Lafarge, via sa filiale « Provence Granulats », sur la gestion du lit )

R Benedetto profite de cette AG pour rappeler un historique de l'étang et du combat

- 1966 mise en service de la centrale de Saint-Chamas
- 1988 fondation de notre association sur la base d'un « arrêt des rejets EDF », adhésion massive des riverains
- 1989 1ère manifestation devant la centrale, organisée par notre association
- entre 1989 et 1997 les élus locaux suivent et accompagnent le mouvement, chaque ville crée son association mais L'EN reste bien vue, avec subventions confortables et portes ouvertes partout
- en octobre 1991 un référendum d'initiative locale confirme le plébiscite de la population pour l'arrêt des rejets
- en 1993 le plan Barnier débute la réduction des rejets, assez modestement (15 %)
- en 1995 la réduction est poussée à 35 % (limitation à 2,4 milliards de m<sup>3</sup>/an)
- en sept 1997, le chef de file des élus, le maire de Berre Serge Andréoni se prononce pour une solution unique et radicale : la prolongation des canaux EDF vers le Rhône ou la mer, sous le nom de « dérivation ». Il a entraîné dans cette impasse la plupart des associations « municipales » (le MNLE était depuis toujours pour cette « solution »). Notre association était contre cette « solution » tellement coûteuse (et peu rentable, dès 1992 une étude l'avait montré) qu'elle ne serait jamais financée et était en fait une position permettant de ne rien faire. De ce fait notre association a, à partir de cette date, été exclue de toutes les instances de décision.
- En 2000 le GIPREB est créé. Nous n'en faisons pas partie (exclus par un vote).

- L'avancée de 2006 (suite à la condamnation de la France par l'Europe), c'est à dire la suite de la logique de la réduction des rejets EDF à 1,2 milliards de m<sup>3</sup>/an, a été gagnée contre les élus locaux (et notamment M Andréoni) qui l'ont longtemps critiquée.
- Entre 2006 et 2017 cette réduction a permis une amélioration claire de l'état écologique de l'étang, mais l'été 2018 a montré que ce niveau de rejet est encore trop grand.

Tout récemment (nov 2018), la préfecture nous a indiqué que notre association, qui est agréée environnement depuis 1999, avait perdu son agrément pour ne pas avoir envoyé à temps les documents annuels (juillet au lieu de mars). Est -ce le début de tracasseries télécommandées ?

### **Point 2 – Rapport d'activité**

Un rapport d'activité sous forme de tableau a été envoyé aux adhérents. Il est projeté et discuté en direct. Le résultat voté est joint en annexe A.

Les quelques points ci-dessous ont fait l'objet de discussion ou de précision

#### **activité 2a « zostères marines »**

- début 2016 un premier projet est déposé auprès de la DDTM13 (car les zostères marines sont des plantes protégées) : il a été refusé (trop peu de transplants)
- début 2017 un second projet a été déposé, il a de nouveau été refusé : l'étang ne serait pas prêt et nous ne collaborons pas assez avec le GIPREB.
- Le printemps et l'été 2017 ont cependant été mis à profit pour parfaire nos méthodes : par graines et par épaves.
- Quelques jours avant le rassemblement du 14 octobre, un article de blog a été publié décrivant les méthodes mises au point et qui nous semblent et invitant les particuliers qui le

#### **activité 2b «Big Jump Durance».**

Notre 6ème « grand saut pour la Durance » s'est tenu à Lauris. Nous tenons à ce rassemblement même s'il ne draine pas beaucoup de monde.

Cette année, des pêcheurs nous ont appris que, jadis, EDF prévenait les gens aux bords de la rivière par hélicoptères des lâchers d'eau qui étaient faits.

Notre association doit réussir à fédérer ces associations et discuter avec eux.

En 2019 nous referons le « Grand Saut pour la Durance » à Lauris mais en faisant la descente en canoë. Ça devrait attirer plus de monde.

#### **activité 2c - Expositions**

L'exposition « étang de Berre, le retour des zostères » a encore tourné cette année même si elle commence à être dépassée.

Elle a notamment été présentée tout le mois de mai au musée Albert Reynaud de Marignane, qui a ensuite eu des reproches de la part de certains élus pour avoir travaillé avec nous. Mais il semble que le maire Le Dissès prenne peu à peu son indépendance vis à vis de Andréoni, puisqu'il a été présent au rassemblement du 14 octobre (voir point suivant).

Une autre exposition « environnement et Démocratie » a été créée pour la médiathèque de Port de Bouc et a été également présentée tout le mois de mai. Elle revient sur 3 victoires (la condamnation de la France sur l'étang de Berre, la plage de Ferrières et le ball-trap de Cabannes) pour expliquer les méthodes (loi, communication...) que peut utiliser une association de défense de l'environnement pour gagner.

#### **activité 2d – Rassemblement du 14 octobre 2018**

Ce rassemblement devant la centrale EDF a été un succès : les pétitions papiers proposées ont recueilli 700 signatures, ce qui donne une idée du nombre de personnes qui se sont succédé sur le lieu de rassemblement.

Mais la photo ci-dessous montre bien le succès sans précédent de ce rassemblement.

Son succès est dus aux réseaux sociaux et à quelques militants particulièrement actifs par cette voie, mais ces activistes se sont tournés vers nous et **nous étions la seule association organisatrice (et le seul organisateur officiel).**



### **Activité 2e – Collectif Alleinois de Défense de Environnement** (présentation Pierre Raynaud)

Le collectif CADE s'est créé après que des citoyens se soient aperçus que les analyses d'eau potable n'étaient pas bonnes (traces de 2 pesticides interdits depuis 2003...).

Ce collectif adhère à notre association et constitue une sorte d'antenne locale.

Ce collectif organise depuis 2017 les « Rencontres Alleinoises de l'Environnement » qui ont été un beau succès encore en 2018, avec notamment une conférence de Marc Dufumier.

### **Participations à des collectifs :**

Nous participons aussi à différents collectifs :

- avec l'ADER de Tarascon qui a porté plainte contre le maire de cette commune et la multinationale Fibre Excellence concernant la pollution de l'eau et de l'air (voir site ADER),
- avec *SOS Forêt du sud* contre la mise en service d'une centrale à bois pour produire de l'électricité à Gardanne qui impacterait la déforestation du val de Durance et ses conséquences sur la gestion eau (voir PLAN BLEU),
- dans l'association *Des Terres Pas d'Hyper* contre l'implantation de zones commerciales sur toute la France (qui détruisent les terres agricoles et l'emploi local, voir site *EN TOUTE FRANCHISE*).
- *Contre les rejets de l'usine ALTEO dans le parc des Calanques*

*Le rapport d'activité est soumis au vote.*

*Voix pour : 23 + 25 pouvoirs soit 48 voix / contre : 0 / Abstention : 0*

*Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité*

### Point 3 - Rapport financier

Les tableaux suivants sont présentés à l'assemblée par Jean-Luc Platon notre trésorier :

DÉFINITIFS 2018			Report 2017 L'EN Report 2017 CADE	1336,93 687,65
DÉPENSES	montant	RECETTES	montant	
<b>Achats</b>		<b>Ventes, prestations</b>		
Matériel Association	380,96			
Apéritif AG	244,12	Rencontres CADE		740,22
Frais déplacement direct	173,92			
<b>Services</b>				
Frais d'imprimerie	874,50			
Prime assurance	177,89	Subvention communes		400,00
Frais postaux et bancaires	142,84	association amis médiathèque PdBouc		216,00
Frais bancaire	50,50			
Analyses eau	0,00	Don Alliance Provence		
Frais justice	0,00			
		<b>Cotisations, reversement de frais</b>		
Frais de déplacements (impôts)	2236,83	Frais déplacements (impôts)		2236,83
<b>Charges, Conférences</b>		Cotisations		2413,00
Rencontres CADE	838,97	Cotisation CADE		562,00
Inscription SPPPI	11,00			
Adhésion DTPH				
<b>TOTAL</b>	5131,53	<b>TOTAL</b>		8592,63
		En caisse fin 2018 L'EN		2310,20
		En caisse fin 2018 CADE		1150,90

PRÉVISIONNEL 2018			En caisse fin 2018 L'EN En caisse fin 2018 CADE	2310,20 1150,90
DÉPENSES	montant	RECETTES	montant	
<b>Achats</b>		<b>Ventes, prestations</b>		
Matériel Association	251,30			
Frais AG	206,46	Rencontres CADE		750,00
<b>Services</b>		Subventions		400,00
Frais d'imprimerie	958,00			
Prime assurance	122,80			
Frais postaux et bancaires	256,64			
Frais de justice et d'avocat	3324,00			
		<b>Cotisations, Reversement de frais</b>		
Frais de déplacements (impôts)	2307,40	Frais de déplacement (impôts)		2307,40
<b>Charges, Conférences</b>		Cotisations		2420,00
Inscription SPPPI	11,00			
Rencontres CADE	2420,90	Cotisation CADE		520,00
<b>TOTAL</b>	9858,50	<b>TOTAL</b>		9858,50
		En caisse fin 2018		0,00

Le rapport financier est soumis au vote.

Voix pour : 22 + 25 pouvoirs soit 47 voix / contre : 0 / Abstention : 1

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention

#### **Point 4 – Renouvellement annuel du Conseil d'Administration**

Il y a 1 sortie et 1 entrée.

CA sortant (élu AGO 2017)	CA à partir de l'AGO 2018
	BALDAQUIN Sylvie
BAZILE Pascal	BAZILE Pascal
	BENDJEMA Virginie
BENEDETTO René	BENEDETTO René
BERTRAND Jacques	BERTRAND Jacques
DEFRANCE Guy	DEFRANCE Guy
	FLEUTOT Brigitte
GOUPILLON Marcel	GOUPILLON Marcel
HERRSCHER Christian	HERRSCHER Christian
IMBERT Guy	
JAUSSAUD Hubert	JAUSSAUD Hubert
MARION René	MARION René
MEHANI Martine	MEHANI Martine
MICHEL Jean-Pierre	MICHEL Jean-Pierre
	NAVARRO Christian
	PEREZ Éliane
PLATON Jean-Luc	PLATON Jean-Luc
	QUINTANE Olivier
QUINTAVALLA Mireille	QUINTAVALLA Mireille
RAYNAUD Pierre	RAYNAUD Pierre
	ROCHE Alain

La nouvelle liste est soumise au vote.

Voix pour : 23 + 25 pouvoirs soit 48 voix / contre : 0 / Abstention : 0

La nouvelle liste est adoptée.

## Point 5 – Question diverses / Orientations pour 2019

### 5.1 Chantier GEOSEL de double pipe entre Berre l'Étang et Manosque, lien avec les étangs de Lavalduc et L'Engrenier

Ce chantier risque de nous occuper en 2019.

Il est difficile d'imaginer le bloquer, mais notre souhait est de demander la remise en état de l'étang de Lavalduc (et éventuellement aussi celui de L'Engrenier), qui ont été totalement transformés en 1968 pour en faire des étangs très salés (160g/L environ) au profit de l'industrie, alors que c'était un étang naturel très apprécié.

La source de Fanfarigoule a notamment été détournée pour ne pas diluer le sel de l'étang. Tout cela doit être questionné.

5.2 L'AG décide de porter le problème du déversement des boues noires dans l'étang pendant l'été 2018, devant la Commission Européenne. La conduite de la procédure d'interpellation étant confiée au Cabinet Dovich de Padoue Italie.

### 5.3 Co-plaignant à la plainte contre X pour "mise en danger délibérée de la vie d'autrui " déposée par l'ADPLGF (+ SPPPI)

La mauvaise qualité de l'air, longtemps ignorée par la population, semble enfin émouvoir... Elle n'est pas au centre de nos statuts mais y figure. Nous prendrons donc notre part à ce combat, et notre association est d'ailleurs co-plaignante de la plainte contre X portée par l'ADPLGF il y a quelques semaines.

### 5.4 Plantation de zostères marines

Pascal Bazile indique qu'il fera une nouvelle demande mieux adaptée aux méthodes décrites dans le blog (graines et épaves), mais sans proposer de collaborer avec le GIPREB.

### 5.5 Pétitions au président Macron et au préfet

Les 2 pétitions (en annexe 2 et 3), préparées respectivement par R Benedetto et P Bazile sont présentées à l'assemblée et discutées.

- La pétition au président de la république est orientée Durance et même plus large, et demande un gd débat public
- La pétition au préfet se limite à l'étang de Berre avec une liste de de demandes concrètes

Elles sont adoptées et seront rapidement mises en ligne (sur *Change.org* ou équivalent)

### 5.6 Rapport avec les autres associations et position officielle vis à vis de la double demande 600 millions de m<sup>3</sup>/an et 10 m<sup>3</sup>/s à travers l'éboulement du tunnel du Rove

L'exigence de pompage à 10m<sup>3</sup>/s est considérée surévaluée : ces associations (et le GIPREB) persistent à demander plus que ce qui est budgété... pour que rien ne se fasse. Notre association reste sur la base 4m<sup>3</sup>/s, qui serait suffisante pour nettoyer le canal du Rove ou pour le projet DelphinoRove (un quelconque effet sur l'étang de Berre nous paraît illusoire).

La réduction à 600 millions de m<sup>3</sup>/an des rejets EDF va dans le bon sens (et il est regrettable que le GIPREB n'ait pas également cité ce chiffre alors qu'il se prononce désormais pour une « nouvelle réduction ») mais il est décidé de ne pas donner de soutien officiel, même sur ce second chiffre, à des associations avec lesquelles le cordon est rompu depuis longtemps et qui, selon nous, ne travaillent pas.

La séance est close à 18h40 le 24 novembre 2018



René Benedetto  
Président



Pascal BAZILE  
secrétaire